

PLAN STRATÉGIQUE 2001-2004

« Miser sur la créativité et l'innovation »

Abrégé

1 La mission

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a pour mission de favoriser au Québec l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture ainsi que le développement des communications et de contribuer à leur rayonnement à l'étranger.

Pour remplir cette mission, le Ministère dispose de plusieurs leviers d'action tels que des lois et des politiques, des programmes d'aide financière ainsi que des instruments de concertation et de partenariat avec des organismes publics et privés, des municipalités et d'autres instances locales et régionales, des communautés autochtones, des centres de recherche. Le Ministère partage la responsabilité de la mise en œuvre de sa mission avec les organismes et les sociétés d'État qui relèvent de la ministre¹ et il s'appuie également sur ses institutions nationales de formation et de conservation².

2 Le contexte

Le contexte dans lequel le plan stratégique 2001-2004 s'exprime est façonné par la mondialisation de l'économie, qui rend impérative l'adoption de mesures pour défendre le principe de la diversité culturelle et par une démographie caractérisée par la décroissance de la population du Québec dans moins d'une génération, par les progrès de la science, l'accélération des technologies et la multiplication des moyens de diffusion, sans oublier l'expansion de l'univers des communications qui fait appel à de nouveaux contenus culturels de même qu'à l'utilisation et au déploiement de l'autoroute de l'information.

Le financement de la culture doit aussi être pris en considération. Les dépenses publiques au titre de la culture et des communications au Québec en 1998-1999 ont dépassé le milliard de dollars, dont une grande partie est assurée par le Québec (43 %), le solde appartenant au fédéral (36 %) et aux municipalités (21 %). La demande des consommateurs de produits et services culturels ne permettant pas l'autofinancement des organismes artistiques et des institutions culturelles et le financement privé étant relativement faible au Québec, le financement public s'avère donc vital.

-
1. Ce sont : la Commission des biens culturels du Québec, la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs, la Bibliothèque nationale du Québec, la Grande bibliothèque du Québec, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), le Musée d'art contemporain de Montréal, le Musée de la civilisation, le Musée du Québec, la Société de la Place des arts de Montréal, la Société du Grand Théâtre de Québec, la Société de télédiffusion du Québec et la Régie du cinéma.
 2. Ce sont : le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, les Archives nationales du Québec et le Centre de conservation du Québec.

La participation des municipalités, à 21 % des dépenses publiques, ne se compare pas encore aux moyennes observées pour le Canada (38 %), la France (41 %), le Danemark ou la Suède (47 %), par exemple. Toutefois, le nombre de politiques culturelles adoptées par des municipalités locales et régionales est en croissance, et l'on observe que les municipalités locales qui ont une telle politique affectent en moyenne 4 % de leur budget à la culture; les autres, seulement 3 %. Les fusions municipales en cours permettront sans aucun doute un nouveau déploiement des actions concertées du Ministère avec les municipalités.

Par ailleurs, le Québec peut difficilement assumer le leadership qu'il réclame pour assurer la maîtrise d'œuvre de la politique culturelle sur son territoire, puisque l'action fédérale englobe souvent les mêmes champs que ceux des sociétés d'État québécoises et que les interventions du gouvernement fédéral recoupent les actions du Ministère dans plusieurs domaines.

Enfin, la politique culturelle du Québec concerne l'ensemble des ministères et des organismes du gouvernement du Québec et est prise en considération dans des politiques aussi variées que celles qui sont liées à l'emploi, au tourisme, à la jeunesse ainsi qu'au développement local et régional. Précisons que le Ministère souscrit aux objectifs gouvernementaux de régionalisation depuis un certain temps déjà, ce qui lui permet d'associer les populations régionales et les personnes qui les représentent à la définition des priorités et à la gestion des actions ministérielles rattachées à la mise en œuvre de cette politique culturelle.

3 Les enjeux et les défis

La vitalité de la culture québécoise, l'ouverture sur le monde, le dynamisme du secteur des communications et la maîtrise des nouvelles technologies constituent les enjeux structurants des prochaines années autour desquels le plan stratégique s'articule.

La mondialisation de l'économie, les innovations technologiques et l'évolution démographique influent sur la vitalité de la culture québécoise, qui dépend d'abord du maintien et du développement des conditions permettant à la création artistique de s'épanouir. Le développement des compétences, la santé financière des organismes et des entreprises culturelles et des communications de même que la répartition d'équipements culturels appropriés sur le territoire constituent sur ce chapitre des conditions essentielles. Il faut aussi compter avec l'augmentation de la participation active de la population aux activités culturelles, la valeur fondamentale qu'est devenu le pluralisme culturel et la pérennité du patrimoine.

Concernant l'ouverture sur le monde, les principaux défis pour le Québec sont la défense du principe de la diversité linguistique et culturelle dans les instances internationales et la mise en valeur de la culture québécoise.

Pour sa part, l'importance économique du secteur des communications donne lieu à plusieurs défis de taille : la mise en place de conditions favorables au développement des entreprises, le renouvellement de l'action en matière d'auto-éducation de l'information, l'atteinte de l'équité entre les régions pour l'accès aux services offerts, l'augmentation de la diversité des contenus québécois en français,

l'amélioration de la position concurrentielle des entreprises des nouveaux médias, etc.

4 Les orientations stratégiques

L'action du Ministère pour les trois prochaines années s'articulera donc autour des quatre orientations stratégiques suivantes :

- la démocratisation de la culture et des services de communication;
- la stimulation de la création, de la production et de la diffusion;
- l'adaptation du système culturel et des communications;
- le renouvellement de l'action ministérielle.

Selon les objectifs visés par ces orientations stratégiques, le Ministère utilise des **indicateurs de situation** dont l'évolution ne dépend pas strictement de son action mais également de celle de ses partenaires gouvernementaux et de divers acteurs externes. Pour cette raison, aucune cible n'est associée à ces indicateurs. Il se sert également d'**indicateurs de mise en œuvre**, principalement liés à l'actualisation ou à l'entrée en vigueur de ses programmes, de ses stratégies ou de ses politiques. Enfin, le Ministère définit des **indicateurs de résultats** qui permettent d'apprécier les progrès accomplis au regard de certaines actions ministérielles, notamment celles qui découlent de la mise en œuvre de ses politiques et de ses programmes. Des cibles peuvent être associées aux indicateurs de mise en œuvre et aux indicateurs de résultats.

➤ **Première orientation : La démocratisation de la culture et des services de communication**

Objectif : Promouvoir et valoriser la pratique d'activités culturelles par les citoyens et les citoyennes

En adoptant ses politiques sectorielles, le Ministère traduit sa volonté de dynamiser l'activité culturelle en ayant comme préoccupation première la participation de la population du Québec. Au cours des dernières années, il a ainsi adopté la Politique de diffusion des arts de la scène (1996), la Politique de la lecture et du livre (1998), la Politique québécoise de l'autoroute de l'information (1998) et, plus récemment, la Politique muséale (2000).

Le protocole d'entente avec le ministère de l'Éducation, sur lequel s'appuie la concertation avec cet important partenaire, contribue également à l'atteinte de cet objectif.

Indicateur de situation

- Contribuer à accroître le taux de fréquentation des bibliothèques, des salles de spectacles et des institutions muséales au cours des trois prochaines années.

Exposé de la situation : Au Québec, une personne sur trois n'a fréquenté qu'un seul de ces lieux culturels en 1999.

Indicateurs de résultats

- Renouveler, d'ici 2004, dans les musées, 25 expositions permanentes et réaliser 25 expositions itinérantes ainsi que 20 expositions internationales.
- Maintenir le rythme de sensibilisation des jeunes élèves à la culture et aux communications (700 000 rencontres et visites en 1998-1999).

Objectif : Favoriser la responsabilisation des organismes, des instances locales et régionales ainsi que des communautés autochtones à l'égard du développement culturel, notamment en matière de patrimoine et d'information locale

La signature d'ententes de développement culturel avec les pouvoirs locaux et régionaux ainsi qu'avec les nations et les communautés autochtones est la voie principale par laquelle le Ministère établit des formes de partenariat favorisant la prise en charge de responsabilités en matière de culture. Rappelons que les partenaires municipaux doivent, préalablement à la signature de telles ententes, adopter leur propre politique culturelle.

Par ailleurs, la Politique muséale comporte également cet objectif, il en sera de même pour la future politique du patrimoine. Enfin, par son soutien actif aux médias communautaires, le Ministère renforce la participation de la population dans le domaine de l'information.

Indicateurs de résultats

- Faire participer, d'ici 2004, au moins 25 municipalités au soutien aux musées par des ententes triennales;
- Assurer le renouvellement des ententes de développement culturel avec les municipalités et avec les communautés autochtones qui viendront à échéance d'ici 2004;
- Permettre, d'ici 2003, à une centaine de médias communautaires d'avoir accès à une aide sur le plan du fonctionnement.

➤ **Deuxième orientation : La stimulation de la création, de la production et de la diffusion**

Objectif : Favoriser le renouvellement de la création, l'émergence de produits et de services novateurs et la production de contenus de langue française dans le secteur de la culture et des communications ainsi que dans l'ensemble des secteurs de la société visés par la Politique de l'autoroute de l'information

Différentes mesures de soutien à la création, à la production et à la diffusion sont en place et contribuent au dynamisme de la culture et des communications ainsi

qu'à tous les secteurs socioéconomiques grâce au Fonds de l'autoroute de l'information. Sous la responsabilité du Ministère et de ses partenaires, notamment le CALQ et la SODEC, ces mesures s'adressent aux artistes, aux organismes et aux entreprises. Elles soutiennent la création et l'innovation dans différents secteurs et elles ont aussi en commun le souci de la production de contenus de langue française, notamment dans le réseau Internet.

Indicateurs de résultats

- Soutenir, en 2001-2002, la production de six premiers ou deuxièmes longs métrages québécois;
- Accorder un soutien aux organismes qui engagent de jeunes artistes professionnels pour des premières expériences de création artistique;
- Maintenir le nombre de projets financés par le Fonds de l'autoroute de l'information.

Objectif : Accroître la diffusion des œuvres et des produits québécois et contribuer au développement des marchés

Une culture forte est une culture présente chez soi, sur son propre marché. Soucieux de cette prémisse, le Ministère et ses partenaires administrent des mesures de diffusion des œuvres et des produits québécois afin de faire face à la concurrence étrangère sur le marché québécois.

Par ailleurs, une stratégie commune de développement culturel à l'étranger permet au Ministère et à ses partenaires de relever le défi d'exporter les œuvres, les produits et les savoirs québécois.

Indicateur de situation

- Consolider la part de marché détenue par les entreprises québécoises, au Québec.
 Exposé de la situation :
 - cinéma : 7 % des recettes en 1999;
 - télévision : 89 % de l'écoute des francophones à la télévision de langue française en 2000;
 - disque : 23 % des achats en 1998;
 - livre : 35 % des ventes aux particuliers en 1998-1999;
 - spectacle professionnel : 74 % de l'assistance en 1997-1998.

Indicateur de résultats

- Maintenir à environ 400 par année le nombre de représentations dans le domaine des arts de la scène données à l'extérieur du Québec.

➤ **Troisième orientation : L'adaptation du système culturel et des communications**

Objectif : Contribuer à la stabilisation et à la création d'emplois ainsi qu'au développement des compétences dans les secteurs de la culture et des communications

Emplois et compétences sont au cœur du système lié à la culture et aux communications. Le Ministère y consacre beaucoup d'énergie et a notamment adopté, en 2000, une stratégie québécoise de développement des ressources humaines dans le domaine de la culture en collaboration avec Emploi-Québec et le Conseil québécois des ressources humaines en culture. Cette stratégie est axée sur l'emploi, la formation et la connaissance du milieu.

Par ailleurs, les programmes du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et le soutien ministériel aux grandes écoles de formation contribuent activement à l'acquisition et au développement des compétences, principalement auprès des jeunes.

Indicateur de résultats

- Créer 250 emplois, en 2001-2002, dans le cadre de la stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture.

Indicateur de mise en œuvre

- Mettre en œuvre, en 2001-2002, des mesures d'employabilité des jeunes dans le secteur du multimédia.

Objectif : Créer des conditions favorables au développement des organismes et des entreprises de la culture et des communications dans le contexte de la mondialisation et de la nouvelle économie

Les entreprises et les organismes québécois évoluent dans un contexte où les décisions, sur lesquelles ils n'ont aucune emprise, influent ou risquent d'influer grandement sur leur développement et, par conséquent, sur la vitalité de la culture et des communications au Québec. Soucieux de ce contexte, le Québec s'engage fortement dans la défense du principe de la diversité culturelle auprès des instances internationales en contribuant à l'élaboration d'un instrument international sur la diversité culturelle et en faisant la promotion dans tous les forums internationaux.

Par ailleurs, le Ministère se préoccupe vivement des nouvelles conditions à mettre en place en matière de gestion de la propriété intellectuelle dans un environnement caractérisé par le développement fulgurant des technologies de l'information et particulièrement d'Internet. Le Québec compte ainsi appuyer les démarches des créateurs et créatrices pour le respect des droits d'auteur.

Indicateurs de mise en œuvre :

- Participer aux différents groupes de travail sur la diversité culturelle et faire valoir le point de vue québécois dans les forums internationaux;
- Élaborer, d'ici 2003, un cadre de référence pour le respect et la gestion de la propriété intellectuelle du secteur de la culture et des communications, en lien avec les travaux interministériels prévus dans la Politique québécoise de la science et de l'innovation.

➤ **Quatrième orientation : Le renouvellement de l'action ministérielle**

Objectif : Moderniser l'organisation pour répondre à une gestion axée sur les résultats et visant la qualité des services

Pour concrétiser le renouveau en matière de gestion gouvernementale, le Ministère a lancé d'importants projets de modernisation susceptibles de transformer en profondeur les façons de faire. Le plan d'implantation de la modernisation présente un volet pour le personnel et un volet pour l'organisation. Il comporte une dimension d'informatisation ainsi que la mise en place de nouveaux outils de gestion applicables aux fonctions-conseils telles que l'analyse, la concertation, la recherche et l'évaluation. De plus, le plan d'action en matière de protection des renseignements personnels assure un respect rigoureux des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Indicateurs de mise en œuvre :

- Mettre en place et animer, en 2001-2002, un réseau réunissant le Ministère et l'ensemble des organismes et des sociétés d'État qui relèvent de la ministre d'État à la Culture et aux Communications;
- Transformer, en 2001-2002, les Archives nationales du Québec en agence gouvernementale;
- Adopter, en 2001-2002, des cadres ministériels d'évaluation de programmes, de recherche et de statistique;
- Restructurer les programmes d'aide financière d'ici 2003-2004 et mettre en place un système automatisé de gestion permettant des transactions électroniques.

Objectif : Actualiser les politiques et les stratégies du Ministère en tenant compte notamment des orientations gouvernementales ainsi que des politiques des autres ministères

La mission ministérielle n'est pas statique. Elle évolue au rythme de la société, de ses besoins, de ses aspirations et, plus particulièrement, en fonction des faits nouveaux en matière de politiques gouvernementales, de prestations de service et de technologies. L'actualisation des politiques ministérielles s'impose donc tout d'abord en raison de la nécessaire cohérence de l'action gouvernementale

et aussi en considération de l'exigence de faire preuve de vigilance et de dynamisme pour faire reconnaître l'importance de la culture et des communications dans une société qui se veut démocratique et économiquement forte.

Indicateurs de mise en œuvre :

- Proposer au gouvernement, pour adoption en 2002-2003, une politique du cinéma et de la production audiovisuelle;
- Proposer au gouvernement, pour adoption en 2002-2003, une politique du patrimoine, ce qui mènera entre autres à l'actualisation des mandats de la Commission des biens culturels;
- Proposer au gouvernement une actualisation des mesures découlant de l'application de la Politique québécoise de l'autoroute de l'information.

Tableau synthèse du Plan stratégique 2001-2004

